

SANTÉ / TABAGISME

E-cigarette : ange ou démon ?

Roger Salamon, directeur honoraire de l'Institut de Santé Publique, d'épidémiologie et de développement (Isped) et président du Haut Conseil de la santé publique animera le 14 septembre à la mairie de Libourne une conférence sur l'e-cigarette, la vapote et l'enjeu qu'elle représente en matière de santé publique.



En savoir plus sur l'e-cigarette lors de la conférence du 14 septembre.

Béatrice FERRER

« E-cigarette: ange ou démon ? », un enjeu de santé publique, tel est l'intitulé exact de la conférence animée par le professeur Roger Salamon le mercredi 14 septembre à la mairie de Libourne. Le Haut Conseil de la santé publique qu'il préside a été saisi pour avis par la Ministre de la Santé. Un avis mi-figue mi-raisin qui mérite une explication souligne le chercheur « on peut dire que les effets peuvent être très bons sur des fumeurs adultes, et très très mauvais sur des jeunes tentés de consommer ». De la même façon le vapotage ne présente pas forcément de danger pour l'entourage mais faut-il le banaliser ? « On ne peut pas se limiter à une vision simpliste, de nombreux facteurs sont à prendre en compte » explique le docteur Salamon qui développera son propos lors de la conférence. Le docteur Patrick Nivet, conseiller municipal de Libourne chargé de la santé, de l'hygiène et de la protection du personnel est à l'origine de ce rendez-vous. La lutte anti-tabac reste un enjeu de premier ordre, mais le succès de la cigarette électronique pose encore parfois

question. « Je ne considère pas l'e-cigarette comme un médicament » explique Patrick Nivet qui relève le risque d'attractivité pour les non-fumeurs et d'effet inverse au bénéfice escompté sur les jeunes, mais il remarque aussi que si l'e-cigarette ne supprime pas l'addiction à la nicotine elle évite les effets néfastes du tabac, supprime la combustion et contient vraisemblablement beaucoup moins de produits nocifs que la cigarette. Favorable aux dispositifs de substitution, il a validé le remboursement de la cigarette électronique comme il l'avait déjà fait pour les patchs pour les employés municipaux. « Le remboursement se fait sur la base de 50 euros par an pour la cigarette électronique les bénéficiaires doivent produire un certificat médical attestant d'une stratégie thérapeutique validée par le médecin traitant » explique l'élus qui a été suivi par le conseil municipal de Libourne dès 2010 sur le sujet et va proposer l'adoption du même dispositif pour les employés de la Cali. « Le substitut nicotinique crée un climat qui apporte une aide à la volonté, mais la manipulation reste subtile ». Les travaux d'épidémiologie du professeur Salamon et son mandat de président du Haut Conseil de la



Le docteur Patrick Nivet, conseiller municipal de Libourne.

santé publique en font une personnalité unanimement reconnue, son point de vue permet d'apporter un éclairage particulièrement intéressant. C'est le mercredi 14 septembre de 18h à 19h30 salle des mariages à la mairie de Libourne. L'entrée est libre et gratuite.

Roger Salamon

Roger Salamon a créé, à Bordeaux, l'Institut de santé publique, d'épidémiologie et de développement (Isped), dont il est directeur honoraire. En parallèle, il dirige au sein de l'Inserm le centre de recherche « Épidémiologie-Biostatistique » et l'unité « Épidémiologie, Santé publique et développement ». Il est également président de la section santé publique du Conseil national des universités. Ses activités de recherche portent principalement sur trois domaines : la méthodologie épidémiologique (études de cohortes avec les problèmes posés par les données censurées), le vieillissement normal et pathologique (Alzheimer) ainsi que l'étude de l'infection par le VIH. Sur ce thème, Roger Salamon a conduit de nombreux travaux en France et en Afrique (Rwanda, Côte d'Ivoire). Roger Salamon est docteur en médecine, docteur en biologie humaine et professeur de santé publique. Il est également un



Roger Salamon

ancien élève de l'École normale supérieure de Cachan (section mathématiques). Roger Salamon est actuellement président du Haut Conseil de la santé publique, une instance chargée d'apporter une aide à la décision au Ministre de la Santé, en réalisant des rapports sur la santé en France et en formulant des recommandations.

L'avis du Haut Conseil de la santé publique

Le Haut Conseil de la santé publique a produit des recommandations à la lumière d'une analyse du rapport bénéfice risque du type de situation dès 2014. « L'analyse bénéfices-risques dépend du type de situation. Les risques du développement de l'e-cigarette sont : la re-normalisation du tabac ; et pour les non-fumeurs, l'entrée dans la dépendance à la nicotine avec son corollaire, l'entrée dans le tabagisme. Ce risque semble particulièrement élevé chez les jeunes. Pour les fumeurs ayant envie d'arrêter, la consommation d'e-cigarette est un outil de réduction des risques lorsqu'il amène au sevrage. Pour les vapofumeurs (consommation de tabac et d'e-cigarette) de nombreuses interrogations demeurent et nous avons encore besoin d'études pour élaborer

des recommandations étayées scientifiquement. La principale mise en garde du HCSP concerne le risque d'entrée en addiction nicotinique des adolescents et leur détournement vers le tabagisme. Le HCSP recommande : l'observation périodique des niveaux et modes de consommation de l'e-cigarette ; l'information publique des consommateurs sur les risques ou sur la méconnaissance des risques ; la communication sur l'interdiction de vente aux mineurs des e-cigarettes et sur le risque du vapotage pour la femme enceinte ; un contrôle périodique de la présence de nicotine et de sa concentration dans les e-liquides ; la mise en place de mesures pour contrer la « renormalisation » de la consommation de nicotine inhalée ou fumée. »